

## Modalités d'inscription

## Séjours en Pensions Complètes 2014

Pour ces séjours, il n'y a pas de conditions de ressources, néanmoins, vous devez joindre une copie de votre avis de référence fiscale 2012. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 25 avril 2014.

Nos tarifs sont valables que durant la période d'inscription indiquée sur notre site. L'assurance annulation est optionnelle, selon les conditions spécifiques (maladies...) de l'assureur. Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de notre partenaire l'Européenne d'assurances voyages.

Votre séjour doit être **réglé intégralement** lors votre inscription. Il vous appartient de respecter le délai pour l'envoi de votre dossier accompagné des **pièces suivantes** :

- > Fiche d'adhésion signée et le chèque d'adhésion
- Fiche de Réservation dûment remplie, et, comportant un numéro de téléphone mobile
- ➤ Votre règlement (celui-ci peut-être réglé en deux chèques de 50 % du montant total avec votre dossier, dont l'un sera encaissé à réception et l'autre sera remis au plus tard le 30 avril 2014, après cette date le séjour est à régler en totalité sauf dérogation accordée.
- > Fiche de renseignements
- Fiche modalités d'inscription <u>dûment signée et avec la copie du dernier bulletin de salaire</u>
- Copie de la pièce d'identité du réservataire et des enfants le cas échéant.
- Le cas échéant, la majoration de <u>50€ concernant les réservataires extérieurs</u> de la fonction publique.

Votre réservation sera définitive à réception de votre règlement et du dossier complet, aucun séjour ne pourra être réservé pour tout adhérent ayant un <u>compte non soldé.</u>

Seuls les dossiers complets seront acceptés dans la limite des places disponibles. <u>Les demandes incomplètes seront retournées 8 jours après réception</u>.

Votre règlement et votre dossier doit nous parvenir au plus tard <u>5 jours après notre accord</u>. Il est strictement interdit de revendre nos séjours. Tous changements de noms ou transfert de la réservation à une tierce personne ne peut se faire sans notre approbation au préalable. Aucune inscription ne sera acceptée sans notre accord préalable par email. En cas de surréservation, nous vous proposerons une autre destination, et, en cas de refus de votre part, nous vous rembourserons la somme versée.

## FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un séjour <u>l'APASSI</u> retiendra les pourcentages de dédits ci-après :

De l'acceptation Jusqu'à 45 jours avant le début du séjour : 50 %
De 44 à 21 jours avant le début du séjour : 75 %

Moins de 21 jours avant le début du séjour : 100 %

Un carnet de séjour vous sera adressé par courrier électronique 10 jours avant le début du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs figurant sur le site de l'APASSI ainsi que des conditions et des modalités d'inscription spécifiées ci-dessus.

	Date:	lu et approuvé » / Signature :
Nom :		
Prénom :		
N° Adhérent :		